

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-220 du 4 Juin 1985

chargeant le Camarade Girigissou GADO, Ministre de l'Equipement et des Transports de l'intérim du Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de la Santé Publique pour compter du 3 Juin 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 3 Juin 1985 le Camarade Girigissou GADO, Ministre de l'Equipement et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 Juin 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MSP-MET 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4
BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6
JORPB 1.-